

BESANÇON UN ANESTHÉSISTE SERIAL KILLER ?



olivier lejeune

Mis en examen pour sept empoisonnements dont deux mortels entre 2008 et 2017, c'est maintenant à ses dix-sept années d'exercice de la médecine et à 42 cas suspects que s'intéresse la justice. Le Dr Frédéric Péchier serait-il l'un des grands tueurs en série de notre histoire ? Enquête.

PAR JACQUES DUPLESSY

"ON M'ACCUSE DE CRIMES ODieux que je n'ai pas commis", s'insurge Frédéric Péchier, ici, avec son avocat, M^e Randall Schwerdorffer, à Besançon, le 29 mars. "Mon seul tort, c'est de m'être rendu disponible quand mes collègues me sollicitaient en cas d'urgence."

Le Dr Frédéric Péchier est-il un serial empoisonneur ? Cet anesthésiste de Besançon est mis en examen pour sept empoisonnements, dont deux mortels. Mais la justice s'intéresse aussi à 42 cas d'EIG (événement indésirables graves), dont 20 mortels, survenus pendant des opérations sur une période de dix-sept ans dans des hôpitaux et cliniques où a travaillé le Dr Péchier. « C'est incroyable, déclare M^e Berna, l'avocat de plusieurs victimes. Si ces cas d'empoisonnement sont avérés, il serait un des plus grands tueurs en série de l'histoire de France. »

Amandine Iehlen est la fille d'une des victimes décédées à la clinique Saint-Vincent de Besançon. « Mon père devait se faire opérer pour l'ablation d'un rein le 10 octobre 2008. Il était le premier patient de la journée. L'anesthésiste, Catherine N., a posé le cathéter et une perfusion, et préparé une péridurale au cas où. Juste au début de l'opération, il a fait un arrêt cardiaque. C'est là que le Dr Péchier est intervenu comme réanimateur. Mon père a été déclaré mort à 8 h 15. » Catherine N. est sous le choc. Elle réclame une autopsie. « Après le décès, nous n'avons eu aucun contact avec la clinique. Nous avons fini par rencontrer l'anesthésiste, le chirurgien et un représentant de la direction, en janvier 2009. Ils nous ont dit qu'il avait fait un arrêt cardiaque comme un joueur de foot sur le terrain. Pour eux, c'était juste pas de chance. » Mais, en avril 2009, la famille reçoit le rapport d'autopsie. « On a trouvé une incohérence, un produit présent dans son sang qui ne figurait pas dans le dossier médical. Nous avons déposé une plainte contre X. Je pensais à une erreur médicale. » Le procureur ouvre une information judiciaire pour « homicide involontaire » et le rapport d'expertise judiciaire conclut noir sur blanc : « Au total, il est patent que le décès de M. Iehlen est dû à une intoxication par de la lidocaïne intraveineuse injectée à forte dose. » Quelques semaines plus tard, sa rencontre avec le juge en charge du dossier ne lui apporte aucune réponse : « Il m'a juste dit d'être patiente et discrète et qu'ils enquêtaient sur trois autres accidents à la Polyclinique de Franche-Comté. » Et puis plus rien. Jusqu'à ce 6 mars 2017 où Amandine Iehlen reçoit un appel de la PJ de Besançon. « Le policier m'a annoncé qu'ils avaient arrêté quelqu'un qui était suspecté d'empoisonnements. Là, j'ai découvert avec soulagement que les policiers n'avaient jamais lâché mon affaire. »

Le 7 mars, le parquet de Besançon a mis en examen le Dr Péchier pour sept cas d'empoisonnement présumés. Quatre sont intervenus à la clinique Saint-Vincent (dont ➤

► deux mortels) et trois à la Polyclinique de Franche-Comté, à Besançon, entre 2008 et 2017. Les enquêteurs ont eu un coup de chance incroyable. Le 20 janvier 2017, lors de la survenue du dernier EIG, les policiers sont déjà sur les lieux. Ils enquêtent sur l'accident dont a été victime Sandra, le 11 janvier. Prévenus, ils saisissent immédiatement tous les produits et matériels utilisés dans le bloc. Dans la poche de réhydratation, ils trouvent du potassium à très haute dose, « 100 fois la concentration attendue », selon l'agence régionale de santé (ARS).

PERSONNALITÉ COMPLEXE

Le mode opératoire était chaque fois le même. Les victimes étaient toujours le premier ou le deuxième patient de la matinée. Les produits utilisés (anesthésiques locaux ou potassium) étaient mis dans les poches de perfusion et, dans six cas sur sept, le Dr Péchier était le réanimateur venant en soutien de l'anesthésiste en cas de problème. Dans un seul cas, le dernier chronologiquement, il était l'anesthésiste. Et, cette fois, il a « récupéré » son patient en lui injectant des intralipides, le meilleur antidote aux anesthésiques locaux. « *Etrange*, déclare un ancien collègue au Monde. *Comment savait-il ?* » Autre mystère, Laure N., opérée à Saint-Vincent en 2016 et décédée en raison d'une surdose de lidocaïne, avait pris la place du Dr Catherine N. qui devait être opérée et anesthésiée par son compagnon. Le médecin avait demandé à passer la première au bloc au dernier moment. D'où la question : Catherine N. était-elle la cible d'un empoisonnement ?

Bénédicte Boussard, elle, a frôlé la mort. Opérée à la Polyclinique de Franche-Comté pour l'ablation de la vésicule biliaire, le 7 avril 2009, elle fait deux arrêts cardiaques sur la table d'opération. Depuis, elle a perdu tout souvenir de son enfance et celle de ses enfants. « *Quand j'ai revu mon anesthésiste, un mois après, on a mis l'accident sur le compte de ma fatigue générale. Récemment, on m'a annoncé que c'était peut-être un*



J. Duplessy

BÉNÉDICTE BOUSSARD a frôlé la mort. Opérée pour l'ablation de la vésicule biliaire, en 2009, elle a fait deux arrêts cardiaques sur la table d'opération. Elle attend son dossier médical pour savoir si les analyses réalisées à l'époque pourront prouver l'empoisonnement. Le Dr Péchier assistait alors l'anesthésiste.

empoisonnement et on m'a dit à la clinique que c'était dans la période où le Dr Péchier était présent, entre le 1^{er} janvier et le 22 juin. L'anesthésiste m'a raconté qu'il n'avait jamais eu d'arrêt cardiaque en dix ans d'exercice, puis qu'il en avait eu deux en trois semaines. Le deuxième avait été un signal d'alarme et la polyclinique a alerté l'ARS. Le Dr Péchier a quitté la polyclinique pour retourner à Saint-Vincent. Mais mon anesthésiste a refusé de m'en donner la raison. » Bénédicte attend son dossier médical pour savoir si les analyses réalisées à l'époque pourront prouver l'empoisonnement. Problème, les poches de soluté n'ont pas été conservées. Le cas illustre toute la difficulté de l'enquête en cours.

Pour les deux avocats du médecin, la mise en cause du Dr Péchier est « *un règlement de comptes ou une histoire de jalousie* ». « *On m'accuse de crimes odieux que je n'ai pas commis. Mon seul tort, c'est de m'être rendu disponible quand*

mes collègues me sollicitaient en cas d'urgence », a même déclaré le Dr Péchier dans l'Est républicain. « *Trois anesthésistes malveillants ont pollué l'enquête et l'ont orientée vers lui, clame M^e Randall Schwerdorffer. Plus de 200 personnes ont accès au bloc opératoire et ont pu commettre ces faits.* » « *Mais comment parler de règlement de comptes au sein d'une équipe soignante, alors que les empoisonnements sont intervenus dans deux cliniques différentes ?* », s'interroge M^e Berna. Les enquêteurs ont croisé les noms des 1 514 employés lors des sept EIG. Un seul apparaît sur toutes les listes, celui du Dr Péchier.

Les deux avocats de l'anesthésiste ont allumé d'étranges contre-feux. Devant les caméras de France 3, M^e Ornella Spatafora contamine une poche de soluté avec du chlorure de potassium pour montrer que n'importe qui peut le faire. « *C'est du grand n'importe quoi, s'emporte M^e Berna.*

“VOUS CONNAISSEZ UN EMPOISONNEUR SUSPECTÉ D'AUTANT DE CRIMES LAISSÉ EN LIBERTÉ ? C'EST PARCE QUE LE DOSSIER EST VIDE.” M^e SCHWERDORFFER



J. Duplessy

Une reconstitution, on la fait devant le juge. Le Dr Péchier a-t-il peur de la justice ? » Au cours de l'audience, l'avocat a expliqué avoir obtenu ces produits qui ne sont pas en vente libre... par la femme de l'anesthésiste mis en cause. Mais, lors de notre rencontre, M^e Schwerdorffer change de discours et déclare : « *C'est une connaissance qui ne travaille pas à Saint-Vincent qui me les a procurés.* » En pleine audience d'appel, l'avoué a aussi sorti une photo d'une poche de soluté prise, prétendument, la veille dans le casier d'un anesthésiste de la clinique. Là encore, la méthode surprend les parties civiles : « *Depuis quand peut-on fouiller le casier personnel des collègues ? Qui a pris cette photo ? Est-ce un montage ? On a l'impression que la défense essaie de créer des affaires dans l'affaire pour qu'on n'y comprenne plus rien* », déplore Amandine Iehlen. « *Le Dr Péchier a une curieuse manière de se défendre. Ça nous trouble beaucoup* », déclare M^e Berna. M^e Scharr, l'avocat d'Amandine Iehlen, regrette que le parquet n'ait pas été suivi pour la demande de détention provisoire du médecin. « *Des langues se seraient peut-être déliées s'il avait été en prison. Il n'a pas le droit de rencontrer ses anciens collègues. Mais sa femme est elle-même médecin à Saint-Vincent... Alors, c'est certain, la parole circule...* »

AMANDINE IEHLEN a porté plainte, en 2008, après que son père est décédé lors d'une ablation du rein. « *Il est patent que le décès de M. Iehlen est dû à une intoxication par de la lidocaïne intraveineuse injectée à forte dose* », a conclu le rapport d'expertise judiciaire. Le Dr Péchier était ce jour-là le réanimateur du bloc opératoire.

Une autre question taraude les enquêteurs et les familles des victimes : quel serait le mobile de l'empoisonneur ? Le Dr Péchier trouve « *délirante* » la thèse du pompier pyromane avancée par les policiers pour qui il aurait agi « *dans la toute-puissance* » pour être un « *sauveur* ». Mais la personnalité de l'anesthésiste interroge. La plupart de ses collègues – qui refusent aujourd'hui de parler – l'ont décrit dans l'Est républicain comme « *très compétent et très investi dans son travail* ». A Montfaucon, dans son village sur les hauteurs de Besançon, rares sont les gens à accepter de témoigner. Ceux qui le font décrivent une personne « *hautaine* », ayant « *peu de relations* ». Au golf de La Chevillote, où jouait régulièrement Frédéric Péchier, un membre de la commission de discipline raconte à Marianne, sous couvert de l'anonymat, une curieuse histoire. En 2015, l'anesthésiste est pris en flagrant délit de triche lors d'une compétition. Il a falsifié les scores inscrits sur son carton. Convoqué par la commission de discipline, l'homme est agressif. « *Péchier nous a dit qu'il avait alerté la fédération française ainsi que son avocat. Il accusait tout le monde, la secrétaire, le directeur du golf, qui lui en voulaient. C'était étonnant. Il n'a pas eu une attitude normale. Finalement, nous l'avons exclu trois mois de compétition. L'affaire s'est arrêtée là.* » A l'audience, la femme de Frédéric Péchier a déclaré que son mari avait fait une tentative de suicide en 2016. Une information démentie par son avocat, qui parle d'un simple burn-out. Une expertise psychiatrique devrait avoir lieu dans les mois à venir. Elle permettra peut-être de mieux cerner sa personnalité.

DE LONGUES INVESTIGATIONS

Se pose aussi la question de l'indemnisation des victimes. « *Nous voulons que toute la vérité soit faite, explique M^e Scharr. Mais je ne veux pas qu'on trouve un seul coupable très vite. Car la clinique Saint-Vincent a aussi sa part de responsabilité,*

puisque ça s'est passé dans ses murs. Elle laisse traîner l'affaire. Et pour une indemnisation sur le plan civil, empoisonnement, défaut technique ou erreur, ça importe peu. » L'avocat va attaquer la clinique au civil dans les mois qui viennent. Les victimes des 42 EIG en cours d'investigation attendent avec impatience les résultats de l'enquête pour pouvoir, le cas échéant, être prises en compte par la justice. Certaines familles étaient en colère de ne pas avoir pu assister à l'audience lors de l'appel pour la détention de l'anesthésiste, car elles ne sont pas encore reconnues parties civiles.

Amandine Iehlen n'a qu'un regret : ne pas avoir parlé plus tôt dans les médias. « *Si j'avais raconté l'histoire de mon père et les conclusions de l'expertise médicale, j'aurais peut-être sauvé des vies. Pendant neuf ans, Saint-Vincent a laissé couler l'affaire et la justice m'a dit de me taire. J'aimerais bien connaître le nombre d'anesthésies dans cette clinique et celui d'EIG... Les statistiques doivent révéler un problème. Pourquoi n'a-t-elle jamais rien dit ?* » Plusieurs victimes se sont regroupées pour créer une association, l'Avapolvi, « *pour ne plus être seules* ». Elles invitent les victimes d'anesthésies des deux cliniques à se faire connaître.

« *Vous connaissez un empoisonneur suspecté d'autant de crimes laissé en liberté ?* interroge M^e Schwerdorffer. *C'est parce que le dossier de l'accusation est vide. Vous verrez, l'instruction n'arrivera jamais à un procès.* » En attendant les résultats de l'enquête, l'anesthésiste a été interdit d'exercice et sa caution a été portée à 100 000 € par le juge. Le Dr Péchier encourt la réclusion criminelle à perpétuité. Amandine et Bénédicte savent que les investigations seront très longues. Elles se disent prêtes à « *attendre le temps qu'il faudra pour éviter qu'un innocent n'aille en prison* ». Mais elles refusent d'imaginer que la lumière ne soit pas faite sur ces crimes. Amandine s'inquiète : « *Si le coupable n'est pas le Dr Péchier, alors l'empoisonneur, il continue de travailler...* » ■ **J.D.**